

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur la commune
de Carouge

19 janvier 2022

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments du 30 septembre 2009 ;

vu la proposition de la commune de Carouge du 26 novembre 2021 ;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature du 1^{er} mars 2021,

ARRÊTE :

1/ Il est donné le nom de :

Rue du Trusquin

à la voie commençant rue de la Fontenette et se terminant à la rue des Horlogers.

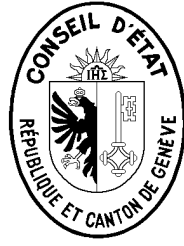
Ce nom de rue fait honneur aux métiers du bois qui sont toujours représentés dans ce quartier de Carouge.

Le trusquin est un instrument servant à tracer, sur une pièce de bois ou de métal, des traits parallèles à une surface plane.

Code voie: 65919

Entrée en vigueur immédiate.

2/ Cette dénomination doit être utilisée uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.



Certifié conforme,
La chancelière d'Etat :
Michèle Righetti

Publié dans la Feuille d'avis officielle le 21 janvier 2022